

LISTE ROUGE DES BIENS CULTURELS DOMINICAINS EN PÉRIL



RedList
ListeRouge
ICOM





LISTE ROUGE

DES BIENS CULTURELS DOMINICAINS EN PÉRIL

Introduction

L'île d'Hispaniola se compose de deux États souverains : la République d'Haïti et la République dominicaine.

Avec des objets datant des périodes préhispanique, coloniale et républicaine, la République dominicaine est dotée d'un patrimoine culturel riche et unique, marqué principalement de la rencontre de trois civilisations : Taïno, africaine et européenne.

En prenant conscience de la valeur de sa richesse culturelle, la République dominicaine a officiellement reconnu l'importance de protéger son patrimoine et a commencé à adopter des lois nationales en ce sens dès 1903.

L'ampleur du trafic illicite d'objets culturels a donné à la communauté patrimoniale toutes raisons de s'inquiéter. Le pillage, la contrebande et le trafic illicite d'objets culturels nuisent à la compréhension de l'histoire. La *Liste Rouge des biens culturels dominicains en péril* a été réalisée en coopération avec une équipe d'experts nationaux et internationaux dans le but de lutter contre ce phénomène.

Objectif

Suite à la publication de la *Liste Rouge d'urgence des biens culturels haïtiens en péril*, rédigée après le tremblement de terre dévastateur qui secoua le pays le 12 janvier 2010, la *Liste Rouge des biens culturels dominicains en péril* est publiée afin de compléter le dispositif de protection pour l'île d'Hispaniola.

La *Liste Rouge* dominicaine a pour but d'aider les professionnels de l'art et du patrimoine et les agents des forces de l'ordre à identifier les biens dominicains qui sont protégés par les législations nationales et internationales. Afin de faciliter leur identification, la *Liste Rouge* illustre les catégories ou les types d'objets culturels qui sont les plus susceptibles d'être achetés et vendus illégalement.

Musées, maisons de vente, marchands d'art et collectionneurs sont exhortés à ne pas faire l'acquisition d'objets similaires à ceux présentés dans la *Liste* sans avoir vérifié au préalable et de façon minutieuse leur provenance ainsi que la documentation légale correspondante.

En raison de la diversité considérable des objets, des styles et des époques, la *Liste Rouge des biens culturels dominicains en péril* est loin d'être exhaustive. Tout bien culturel susceptible de provenir de République dominicaine doit faire l'objet d'une attention particulière.

La série des *Listes Rouges* de l'ICOM :

Liste Rouge des objets archéologiques africains, 2000
Liste Rouge des biens culturels latino-américains en péril, 2003
Liste Rouge d'urgence des antiquités irakiennes en péril, 2003
Liste Rouge des antiquités afghanes en péril, 2006
Liste Rouge des antiquités péruviennes en péril, 2007
Liste Rouge des antiquités cambodgiennes en péril, 2009
Liste Rouge des biens culturels en péril d'Amérique centrale et du Mexique, 2009

Liste Rouge d'urgence des biens culturels haïtiens en péril, 2010
Liste Rouge des biens culturels chinois en péril, 2010
Liste Rouge des biens culturels colombiens en péril, 2010
Liste Rouge d'urgence des biens culturels égyptiens en péril, 2011
Liste Rouge des biens culturels dominicains en péril, 2012
Liste Rouge d'urgence des biens culturels syriens en péril, 2013

Le patrimoine culturel de la République dominicaine est protégé par les lois nationales et internationales suivantes :

LEGISLATION NATIONALE

Décret n° 4347 qui *déclare les objets archéologiques propriété de l'Etat* (26 décembre 1903).

Loi n° 293 qui *crée une commission pour la Conservation des monuments, œuvres et pièces ayant un intérêt historique, artistique ou archéologique* (20 février 1932).

Loi n° 638-1944 sur *l'érection de statues et autres monuments publics* (28 juin 1944).

Décret n° 1397 qui *crée au sein de la Direction générale du tourisme le Bureau du patrimoine culturel, et qui ordonne d'autres dispositions* (17 juin 1967) et l'addendum au Décret n° 1398, qui *charge l'Office du patrimoine culturel de fixer les limites de la « Ville coloniale », au sein du périmètre de la ville de Saint-Domingue* (17 juin 1967).

Loi n° 318 sur *le patrimoine culturel de la Nation* (14 juin 1968), telle que modifiée par la Loi n° 41-00 (28 juin 2000).

Règlement n° 4195 concernant *le Bureau du patrimoine culturel* (20 septembre 1969).

Résolution n° 416 de 1972 qui *approuve la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* (15 novembre 1972).

Loi n° 564 pour *la protection et la conservation des biens ethnologiques et archéologiques nationaux* (8 octobre 1973), telle que modifiée par la Loi n° 41-00 (28 juin 2000).

Décret n° 2310 *créant le Centre pour l'inventaire des biens culturels* (6 septembre 1976) et l'addendum au Décret n° 2024 *établissant le Centre d'inventaire des biens culturels comme une Unité du Bureau du patrimoine culturel* (9 octobre 1980).

Décret n° 683 qui *crée et intègre une Commission chargée du programme de sauvetage archéologique subaquatique* (28 février 1979), tel que modifié par le Décret n° 310-87 qui *crée et intègre une Commission chargée du programme de sauvetage archéologique sous-marin, directement dépendant du pouvoir exécutif* (30 juin 1987).

Décret n° 289-99 qui *crée le Bureau national du patrimoine culturel subaquatique* (30 juin 1999).

Loi n° 41-00 *créant le Secrétariat d'Etat à la culture* (28 juin 2000).

Article 64 de la Constitution de la République dominicaine, proclamée le 26 janvier 2010, concernant *le Droit à la culture*.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

Convention de La Haye du 14 mai 1954 *pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé* (adhésion le 5 janvier 1960), Protocole (adhésion le 21 mars 2002) et Deuxième Protocole (adhésion le 3 mars 2009).

Convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970 *concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation, et le transfert de propriété illicites des biens culturels* (ratification le 7 mars 1973).

Convention de l'UNESCO du 16 novembre 1972 *concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (ratification le 12 février 1985).

Si vous soupçonnez un bien culturel provenant de la République dominicaine d'avoir été volé, pillé ou exporté illicitement, veuillez contacter :

Centro de Inventario de Bienes Culturales

Calle Luperón # 56, esq. Hostos
Ciudad Colonial de Santo Domingo
République dominicaine

Tél. : +1 809 688 9105 / +1 809 689 2740

Courriel : cibc1976@hotmail.com

Dirección General de Aduanas

Unidad de Patrimonio Cultural
Ave. Abraham Lincoln # 1101 - Santo Domingo
République dominicaine

Tél. : +1 809 547 7070, ext. 2563

Courriel : v.bisono@dga.gov.do

LISTE ROUGE DES BIENS CULTU

REMARQUE IMPORTANTE : une *Liste Rouge* n'est PAS une liste d'objets volés. Les biens culturels présentés dans la *Liste* sont des objets inventoriés au sein de collections d'institutions reconnues. Ils servent à illustrer les catégories de biens culturels protégés par la législation et les plus exposés au trafic illicite. L'ICOM souhaite remercier toutes les institutions et personnes qui ont généreusement fourni les photographies présentées dans la *Liste Rouge* dominicaine. Tous les objets reproduits dans cette *Liste Rouge* appartiennent à des collections situées à Saint-Domingue, République dominicaine.

PÉRIODE PRÉHISPANIQUE (7^e - 15^e siècles)

Les droits d'auteur des images des objets de cette section appartiennent à la Fundación García Arévalo à Saint-Domingue, République dominicaine.

Récipients et vaisselle

Céramiques > « *Potizas* », vases à effigie et « *caritas de indios* » : casseroles, anses et fragments d'anses (« *caritas de indios* »). En céramique (argile, terre cuite), parfois ornés de formes géométriques, animales, humaines et/ou hybrides. Vases à effigie avec forme humaine ou animale sur la partie centrale. [1–2]

1. « *Potiza* » en céramique en forme de cœur, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 27 x 22,8 cm.

2. Vase à effigie en céramique, Las Yayas (San Juan de la Maguana), culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 18 x 20,4 cm.



Matériaux divers > **Assiettes, casseroles et cuillères** : en pierre, céramique, terre cuite et/ou coquillage. Bords gravés de figures géométriques. Anses de forme humaine ou hybride. [3]

« *Burenes* » : assiettes ou casseroles en céramique, rondes et plates.

Récipients : en bois ou en céramique, au naturel ou ornés. Bois orné de formes humanoïdes et/ou animales. Céramiques gravées ou colorées.

3. Casserole en céramique, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 18 x 22,5 cm.



Objets utilitaires

Pierre > **Mortiers et pilons** : mortiers non-ornés et pilons coniques ou polygonaux parfois ornés de formes géométriques, humaines, animales ou hybrides. [4–5]

Matériaux divers > **Haches** : en pierre ou en coquillage. Pouvant avoir une forme humaine, animale ou de pétale de fleur. [6]

Manches de hache : en bois, taillés en forme humaine ou animale.

Coquillage > « *Guayzas* » (masques) : têtes humaines avec les orbites percées et la bouche montrant ses dents. [7]

4. Pilon humanoïde en pierre, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 20 x 13,3 cm.

5. Pilon conique en pierre aux dessins géométriques, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 24 x Ø 11,5 cm.

6. Hache pétaaloïde cérémoniale en pierre, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 22 cm.

7. « *Guayza* » en coquillage, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 9,5 x 7 cm.



TURELS DOMINICAINS EN PÉRIL

Objets religieux ou cérémoniels

Bois > Mobilier : tables et tabourets à haut dossier (« *duhos* »), décorés et sculptés aux formes humaines et/ou animales. [8]

Récipients : ornés de visages humanoïdes et/ou de figures animales. [9]

Maracas : fabriqués à partir d'une seule pièce de bois. Longueur : 20-40 cm. [10]

8. « *Duho* » en bois, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 43,3 x 73,6 x 25 cm.

9. Urne funéraire en bois, Sierra de Bahoruco, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 69 x 30 x 30 cm.

10. Maraca en une seule pièce de bois, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.).



Matériaux divers > Objets et ornements : en bois, pierre, coquillage, côte de lamantin, parfois ornés de feuilles d'or. Aux formes géométriques, humaines ou animales. [11-12-13-14]

« *Pintaderas* » : tampons en boue, céramique, argile ou bois pour décorer le corps (cercles concentriques, formes géométriques ou animales). Dimensions : 5-20 cm. [15]

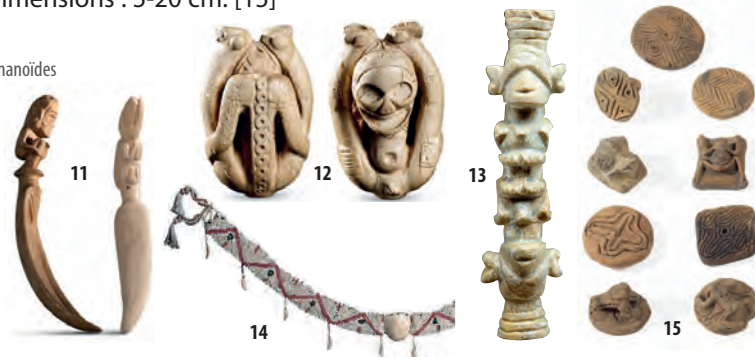
11. Spatules à régurgiter en côte de lamantin aux formes humanoïdes et reptiliennes, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 33 et 29 cm.

12. Inhalateur de « *cohoba* » en côte de lamantin, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 8,6 x 5,8 cm.

13. Amulette jumelle en pierre représentant deux hommes unis par leurs pieds, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 16,7 cm.

14. Ceinture en coquillage, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 110 x 5 cm.

15. « *Pintaderas* » en bois, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.).



Sculptures et art rupestre > Zemís : figures en céramique, terre cuite, pierre, bois ou os. Aux formes humaines ou animales. Hauteur maximale : 1 m.

Trigonolithes : zemís à trois points (triangulaires) en pierre. Aux formes abstraites, géométriques, humaines, animales ou hybrides. [16]

Pétroglyphes : stalactites ou pierres aux motifs géométriques, abstraits ou figuratifs (humains, animaux, objets). Sculptées, gravées avec le relief naturel de la pierre ou délimitées par un sillon creusé ou pointillé (parfois coloré).



16. Trigonolithe humanoïde en pierre, culture Taïno (11^e s. - 15^e s.), 18 x 20,5 cm.

PÉRIODES COLONIALE ET RÉPUBLICAINE (15^e - 20^e siècles)

Récipients et vaisselle

Verres et coupes : verres (verre soufflé) et coupes (verre ou porcelaine), aux rebords gravés de motifs géométriques, végétaux et/ou animaux. Hauteur : environ 5 cm (verres) et 15 cm (coupes). [17]

Récipients : pots en céramique, céramique vitrifiée ou porcelaine ; au naturel ou ornés de bas-reliefs, couleurs monochromes, paysages et/ou de motifs géométriques. Carafes en métal (argent, cuivre, bronze) ou en bois taillé, pouvant être décorées d'incrustations d'os, de nacre et/ou de feuilles d'or. [18-19]

LISTE ROUGE DES BIENS CULTU

Vaisselle : en métal travaillé (cuivre, bronze, étain, argent, or), verre, céramique, céramique vitrifiée ou porcelaine. Ornée de feuilles d'or et/ou de paysages, de motifs géométriques ou végétaux. [20]

17. Verre en cristal, galion espagnol « Conde de Tolosa », 1724.

© Museo Naval de las Reales Atarazanas

18. Récipient en argile, fin du 19^e s., 33 x Ø 41 cm.

© Collection privée

19. Carafe en argent, Espagne, 17^e s., 14 x Ø 12,5 x Ø 11,5 cm.

© Alcázar de Colón

20. Jatte en céramique, Talavera (Espagne), 16^e s., 10 x Ø 30 cm.

© Museo Naval de las Reales Atarazanas



17



18



19



20



21

Objets sculptés

Sculptures et plaques funéraires, décoratives ou commémoratives. En bois, pierre calcaire, marbre ou métal ; aux thèmes profanes ou religieux.

Sculptures en céramique vitrifiée ou porcelaine, pouvant être peintes (paysage, motifs géométriques ou végétaux) ; ou métal travaillé (cuivre, bronze, argent, or). Représentant des personnes, animaux, anges, saints, etc. [21]

Statues en pierre ou marbre, parfois taillées en haut-relief.

21. Sculpture en bois d'un ange jouant de la harpe, probablement originaire d'Espagne, 16^e s., 36 x 27 cm. © Alcázar de Colón

Objets d'origine religieuse

Matériaux divers > Objets cultuels et amulettes : en céramique, porcelaine, métal travaillé (cuivre, bronze, argent, or) ou en os taillé ; ornés selon leur fonction. Bâtonnets de jais sculptés et non-polis. [22–23]

Métal > Reliquaires : circulaires, en étain, aux ornements végétaux. Un espace est prévu pour y glisser une image, protégée par une vitre. [24]

Calices, tabernacles et patènes : en cuivre, bronze, argent et or. Parfois de gravés de motifs végétaux ou religieux. [25]



22



23



24



25

22. Bénitier et goupillon en argent doré aux motifs religieux, Saint-Domingue, début du 20^e s., 17,8 x Ø 12,7 cm, goupillon 20,3 cm. © Iglesia de Santo Domingo

23. Amulettes de jais en forme de figue et de poing, galion espagnol « Conde de Tolosa », 18^e s., 1,2 cm. © Museo Naval de las Reales Atarazanas

24. Reliquaire en étain, galion espagnol « Nuestra Señora de Guadalupe », 1724, 4,9 x 3,8 x 0,45 cm. © Museo Naval de las Reales Atarazanas

25. Calice en argent doré décoré aux motifs religieux, Saint-Domingue, début du 20^e s., 25 x Ø 15 cm. © Iglesia de Santo Domingo

Accessoires et objets décoratifs

Métal > Bijoux et accessoires : en cuivre, bronze, argent, or ; parfois avec des pierres précieuses. [26]

Matériaux divers > Peintures, dessins, gravures et cadres : peintures (sur métal, bois, papier, toile) et gravures (sur papier) aux thèmes profanes (portraits, scènes historiques, etc.) ou religieux.

TURELS DOMINICAINS EN PÉRIL

Dessins (sur papier) au crayon ou à l'encre. Cadres en bois, parfois dorés à la feuille d'or. [27]

26. Bijoux en or et pierres précieuses, galion espagnol « Conde de Tolosa », 18^e s., max. 1,7 cm x min. 3,2 cm x min. 1,5 cm.

© Museo Naval de las Reales Atarazanas

27. « Le Serment du Président Alejandro Woss y Gil », Luis Desangles, huile sur toile, Saint-Domingue, 1903, 71 x 97 cm. © Museo Bellapart



Objets de la vie quotidienne

Matériaux divers > Pipes : en os, céramique vitrifiée, porcelaine ; aux motifs géométriques ou végétaux. [28]

Valises, coffres et boîtes : valises en cuir, coffres taillés dans de l'os, coffres et boîtes en laiton. Ornaments en fer et/ou travaillés. Boîtes à bijoux en métal (cuivre, bronze, argent, or). Reliefs et incrustations aux motifs géométriques, végétaux et/ou animaux. [29]

Os > Dés et peignes : dés aux bords saillants ; peignes taillés, sans décorations (longueur : 6-15 cm). [30]

Bois > Mobilier : en bois taillé, parfois décoré de figures géométriques, végétales et/ou animales en relief. Parfois avec des incrustations en os et en nacre et/ou doré à la feuille d'or.

Métal > Sceaux : en cuivre, bronze, argent ou or. [31]



28. Pipes en os, Pays-Bas, 19^e s., 7-15 x 5 cm.

© Museo Naval de las Reales Atarazanas



29. Coffre en fer tapissé de cuir de chèvre et d'or, Espagne,

16^es., 12 x 20 x 13 cm. © Alcázar de Colón



30. Dés en ivoire, galion espagnol « Conde de Tolosa », 18^e s.,

1 x 1 x 1 cm. © Museo Naval de las Reales Atarazanas



31. Sceau papal en métal, Vatican, Ø 5 x 0,5 cm

© Museo numismático del Banco Central

Numismatique et philatélie

Monnaies : en argent, cuivre, billon (alliage cuivre-argent), bronze, étain ou or. La plupart déformées. Peuvent porter un sceau : clé, petite croix ou symbole de l'essayeur. Habituellement le revers présente la marque du lieu de fabrication. [32-33]

Timbres postaux : en réales, centimes, pesos ; illustrés avec l'armoire nationale, des scènes de l'histoire dominicaine ou autres thèmes divers. [34]



32. Monnaie d'argent de 8 réales, galion mexicain « Nuestra Señora de la Pura y Limpia Concepción », 17^e s., Ø 4 cm. © Museo numismático del Banco Central



33. Monnaie d'argent de 1 peso, Hôtel de la monnaie de Philadelphie (USA), 1897, Ø 1,6 cm. © Museo numismático del Banco Central



34. Timbre dominicain de 1 réal sur papier ordinaire avec l'armoire nationale, Saint-Domingue, 1865-1909, 2 x 1 cm. © Museo numismático del Banco Central





Le Conseil international des musées (ICOM), créé en 1946, représentant les musées et les professionnels des musées, a pour mission de promouvoir et protéger le patrimoine culturel et naturel, présent et futur, tangible et intangible. Avec 30 000 membres répartis dans 137 pays, l'ICOM est un réseau unique, dont le périmètre d'action comprend de nombreux domaines liés aux musées et au patrimoine.

Entretien des relations formelles avec l'UNESCO et bénéficiant d'un statut consultatif au sein du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), l'ICOM collabore également avec des organisations comme l'OMPI, INTERPOL et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), afin de mener à bien ses missions de service public international, notamment en matière de médiation, de lutte contre le trafic illicite des biens culturels et de protection du patrimoine culturel mondial en cas de catastrophe naturelle ou de conflit armé. Par le biais de ses nombreux programmes, l'ICOM a la possibilité de mobiliser des réseaux d'experts dans le domaine du patrimoine culturel du monde entier.

Par la création, en 2013, du premier Observatoire international du trafic illicite des biens culturels, l'ICOM place une fois de plus, de façon formelle, la lutte contre ce phénomène au cœur de ses missions de service public.

Les *Listes Rouges* ont été conçues pour contribuer à contrer le trafic d'objets issus de certains pays. L'ICOM remercie les experts et institutions dont le soutien inébranlable a grandement contribué au succès de ce projet.

<http://icom.museum>

Avec le généreux soutien de :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Dipartimento federale dell'interno DFI
Departament federal da l'intern DFI
Bundesamt für Kultur BAK
Office fédéral de la culture OFC
Ufficio federale della cultura UFC
Uffizi federal da cultura UFC



22, rue de Palestro - 75002 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 47 34 05 00 - Fax : +33 (0)1 43 06 78 62
Courriel : illicit-traffic@icom.museum - Site Internet : <http://icom.museum>